

Accompagnement et suivi des élèves sans affectation

1. Elèves concernés

- L'élève est en liste supplémentaire sur l'ensemble de ses vœux.
- L'élève n'a formulé que des vœux de recensement (privé, hors académie).
- L'élève n'a formulé que des vœux en apprentissage.
- L'élève est sans solution d'affectation.

2. Procédure

2.1 La participation aux Tours suivants

2.1.1 Participation au « Tour suivant n°1 et n°2 »

Il est mis en place, en juillet et en septembre, deux « Tours suivants » Affelnet-Lycée. Ces campagnes académiques d'affectation concernent les affectations en 2^{nde} professionnelle et 1^{ère} année de CAP et 1^{ère} Pro (lycées publics). Elles permettront de proposer aux élèves non-admis les places laissées vacantes à l'issue de la procédure d'inscription du tour principal.

Les places vacantes à l'issue de la procédure d'inscription du tour principal sont gelées et proposées à l'affectation.

Aucune inscription hors affectation AFFELNET ne doit être effectuée avant les résultats des "tours suivants".



Le public concerné par les "Tours Suivants" :

Élèves du palier 3^{ème} et élèves de 2^{nde} GT refusés sur l'ensemble de leurs vœux et/ou placés en liste d'attente suite au tour principal Affelnet-Lycée.

Saisie des candidatures :

La saisie AFFELNET de la candidature est simplifiée : saisie uniquement des vœux d'affectation (3 vœux maximum). Les établissements d'origine pourront saisir dans Affelnet-Lycée « Tour Suivant » les vœux des candidats après expression du/des représentant-s légal-aux.

Suite à la saisie des vœux, il convient d'éditer la fiche récapitulative de saisie, de la faire signer par les représentants légaux car **seul ce document fait foi en cas de litige**.

Calendrier des « Tours suivants »

La saisie des vœux du « Tour suivant n°1 » sera ouverte du mardi 07 juillet au mercredi 08 juillet 2026 pour les élèves du palier 3^{ème} et les élèves de 2^{nde} GT.

La saisie des vœux du « Tour suivant n°2 » sera ouverte du jeudi 03 septembre au vendredi 04 septembre 2026.

2.1.2 Après le « Tour suivant n°2 » Affelnet-Lycée

- Des désistements peuvent intervenir. Dans ce cas, les candidats sur liste supplémentaire sont contactés directement par les établissements d'accueil, en respectant l'ordre établi sur cette liste.
- Pour les élèves sans solution suite au « Tour suivant n°2 » et souhaitant formuler d'autre vœux l'établissement d'origine ou le CIO doit adresser l'**Annexe A-14** à la DSDEN du département d'origine.

2.2 Suivi post-affectation

Des entretiens de situation sont organisés dans les établissements, en relation avec les centres d'information et d'orientation (CIO), dès la fin de l'affectation. Ils reprendront à la rentrée de septembre, pour tous les élèves sans solution.

La fiche de signalement (**Annexe A5-Guide Orientation**) sera complétée pour les élèves concernés et transmise à la DSDEN, à la coordinatrice de la MLDS et au directeur de CIO de rattachement.